

## **Palais Granvelle - Musée du Temps - Programmation de la deuxième tranche financière et approbation du plan de financement - Modification de l'équipe de maîtrise d'oeuvre chargée des travaux de bâtiment**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Lors de la séance du 16 janvier 1995, le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à approuver la première tranche de travaux (tranche fonctionnelle), à solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre organisme ayant vocation à participer à la restauration de ce patrimoine exceptionnel et à l'aménagement du Musée du Temps et à lancer l'opération dès l'attribution des subventions.

Lors de la séance du 16 décembre 1996, le Conseil Municipal adoptait le plan de financement, décidait de lancer l'opération de travaux de bâtiment pour une première tranche financière d'un montant de 7 000 000 F toutes taxes comprises et autorisait M. le Maire à renouveler les demandes de participation financière.

Le projet de restauration du Palais Granvelle, initialement confié à J.J. SILL, Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) a été repris par J.G. MORTAMET, ACMH, mandataire d'une équipe composée de :

- J. JERMER, Vérificateur des Monuments Historiques
- Cabinet SETIB, bureau d'études spécialisé en structures
- Cabinet TOUZALIN, bureau d'études spécialisé en chauffage et ventilation
- Cabinet CORNET, bureau d'études spécialisé en électricité.

Depuis le mois de juin 1997, l'opération de réhabilitation du Palais Granvelle est confiée à Pascal PRUNET, ACMH, compétent territorialement sur le département du Doubs suite au départ en retraite de J.G. MORTAMET. Cette situation s'impose à la Ville de Besançon puisque la nomination des Architectes en Chef est du ressort du Ministère de la Culture et de la Communication. De ce fait, le contrat d'étude signé avec J.G. MORTAMET est résilié.

Un nouveau contrat a été signé avec P. PRUNET, ACMH, et a fait l'objet d'une information à la Commission Municipale d'Appel d'Offres du 2 octobre 1997, la nouvelle équipe se composant de :

- P. PRUNET, Architecte en Chef des Monuments Historiques et mandataire de l'équipe de maîtrise d'oeuvre,
- P. ASSELIN, Vérificateur des Monuments Historiques,
- Cabinet BETIC, bureau d'études spécialisé en structures,
- Cabinet TOUZALIN, bureau d'études spécialisé en chauffage et ventilation,
- Cabinet CORNET, bureau d'études spécialisé en électricité.

Le projet présenté par J.G. MORTAMET et validé par les services de l'Etat quant à la nature des travaux engagés est repris en globalité par P. PRUNET, avec quelques adaptations mineures. Le lancement de l'opération de travaux de bâtiment sur la base d'une première tranche financière d'un montant de 7 000 000 F toutes taxes comprises qui devait débiter dans le courant du second semestre 1997 doit démarrer d'ici la fin de l'année. Ce décalage de 3 à 4 mois est la conséquence directe de la reprise du dossier par P. PRUNET, ACMH.

Par ailleurs, le Musée du temps est retenu dans le cadre du programme européen de projets pilotes urbains, intégré dans le dossier plus global CHORUS (CentreHistorique : Opération de Revitalisation Urbaine et Sociale) présenté par la Ville de Besançon. Les subventions décidées par la Commission Européenne, Direction Générale XVI - Politique Régionale et Cohésion seront attribuées sous réserve notamment d'engager les dépenses au plus tard au 31 décembre 1999 et de respecter la date limite du 30 juin 2000 pour la prise en compte des dépenses éligibles payées.

L'engagement des dépenses dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche financière s'en trouve modifié comme suit, sans que le plan de financement global ne soit modifié par rapport aux participations financières attendues ; ce tableau intègre les subventions du Fonds Européen :

	1997 7 000 000 F (1 <sup>ère</sup> tranche financière)	1998 9 000 000 F (2 <sup>ème</sup> tranche financière)	1999 8 400 000 F (3 <sup>ème</sup> tranche financière)	Total des travaux de bâtiment (M.H.) 20 240 000 F HT 24 400 000 F TTC
Part FEDER (Fonds Européen)	999 500 F	1 285 000 F	1 199 400 F	3 483 900 F
Part Etat	1 915 400 F	2 462 700 F	2 298 500 F	6 676 600 F
Part Département du Doubs	1 700 000 F	1 700 000 F	1 700 000 F	5 100 000 F
Part Ville de Besançon :				
. Montant HT	1 189 500 F	2 015 000 F	1 767 200 F	4 971 700 F
. TVA 20,60 %	1 195 600 F	1 537 300 F	1 434 900 F	4 167 800 F
<b>TOTAUX TTC</b>	<b>7 000 000 F</b>	9 000 000 F	8 400 000 F	24 400 000 F

(les montants ci-dessus prennent en compte l'incidence de la modification du taux de TVA et sont en valeur mars 1992)

Sur la base des éléments développés ci-dessus, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le plan de financement recadré en fonction du démarrage effectif de l'opération,
- décider de lancer l'opération de travaux de bâtiment pour une seconde tranche financière de 9 000 000 F toutes taxes comprises pour l'année 1998,
- autoriser M. le Maire à renouveler les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département du Doubs pour cette seconde tranche financière.

Par ailleurs, le Conseil Municipal est informé que le projet relatif aux travaux de bâtiment, initialement conduit par J.G. MORTAMET, Architecte en Chef des Monuments Historiques, est mené par son successeur, P. PRUNET, également Architecte en Chef des Monuments Historiques.

«**M. FERREOL** : Sur la partie strictement monuments historiques, je vais répondre à la question que vous vous posez tous : pourquoi ce retard ? Il faut dire les choses, donc je réponds très précisément : l'Architecte en Chef des Monuments Historiques qui seul a compétence sur ce bâtiment puisqu'il est classé monument historique, M. MORTAMET, est parti en retraite. Il a fallu un certain temps pour que les dossiers soient transmis à son successeur. On plaisante mais c'est une chose très complexe parce qu'on travaille dans des structures anciennes avec des normes extrêmement strictes. Donc c'est M. PRUNET, architecte en chef des monuments historiques qui a repris ce dossier, qui l'a pris à peu près en état mis à part quelques modifications. Ce qui est proposé dans le premier document, c'est donc la programmation de la deuxième tranche financière car un élément important que vous connaissez tous qui est la prise en compte de ce projet dans le cadre de l'opération du projet CHORUS nous oblige à tenir des délais avec grande précision. Très

concrètement, nous pensons que les travaux, et je regarde mon collègue Michel ROIGNOT qui suit cela chaque jour avec précision, seront commencés si possible à la fin du mois mais en tout état de cause avant la fin de l'année.

Sur la partie muséographique, l'architecte muséographe, M. DELIS, vient lui aussi de nous lâcher puisque son entreprise a fait faillite. Pour tenir les délais impérativement et cet objectif de l'ouverture en l'an 2000, nous devons lancer la procédure de concours en vue de désigner une nouvelle équipe de maîtrise d'oeuvre chargée justement de ce projet muséographique.

Voilà pour résumer le projet. Je me permets à cette occasion de vous rappeler le plus brièvement possible que nous avons un nouveau directeur de nos musées et c'est important puisque nous avons travaillé et nous travaillons en permanence avec elle sur l'ensemble de notre politique de musées. Je voudrais brièvement rappeler pourquoi ce projet est important. Il me semble que ce projet n'est pas superflu ou quelque chose qui relèverait de la cerise sur le gâteau mais qu'il présente un intérêt certain pour notre ville car il s'appuie réellement sur l'identité de Besançon. Une anecdote : si certains ont le weeb chez eux, qu'ils s'amuse à consulter la grande encyclopédie américaine microsoft encarta et tapent «Besançon». Savez-vous la formule qui apparaît alors : ancienne capitale mondiale de l'horlogerie. Vous en êtes tous convaincus mais il me semble que de temps en temps cette notion est oubliée. Donc je crois qu'il y a une légitimité, une mémoire, une identité de la ville à valoriser. C'est vrai également dans le tissu industriel de cette ville comme dans ses laboratoires de recherches où je crois que cette filière de la mesure du temps ou des microtechniques n'est pas complètement plaquée à l'identité de notre ville.

Notre projet muséographique, et c'est toute sa complexité, a un modèle qui n'est pratiquement pas connu en France, le Musée des Civilisations à Québec que le conservateur Mme MAUERHAN vient d'aller visiter. Quelle en est l'idée ? très simple ; jusqu'à présent un musée c'était des très belles pièces de collection qu'on présentait de façon plus ou moins harmonieuse. L'idée du Musée du Temps est de raconter une histoire à des gens, l'histoire de maintenant sur l'avenir du rapport de l'homme et du temps et c'est pour cela qu'il me paraît novateur. Ce projet muséographique va s'adresser à des publics nouveaux et sera tout à fait intéressant.

Enfin, dernier aspect, vous le savez c'est un projet qui se tient au coeur de la cité dans peut-être le plus haut lieu patrimonial, le Palais Granvelle. Nous aborderons prochainement la politique touristique et l'axe sur lequel travaille Mme LAVALLEE est le Musée des Beaux-Arts qui reste en terme de richesse, tout le monde le sait ici, le beau musée patrimonial de la Ville, ce Musée du Temps et la Citadelle. Voilà un cheminement touristique qui je crois a un sens et peut être tout à fait fort pour le développement de notre ville.

**M. ROIGNOT :** Nous sommes effectivement prêts à démarrer les travaux dès le mois de novembre. Les déménagements ont déjà eu lieu et le bâtiment est quasiment vide, donc la Ville est prête. Une seule inconnue réside actuellement dans un problème administratif qui est la notification par l'Etat de sa participation financière que nous n'avons pas encore actuellement et tant que nous ne l'avons pas, nous ne pouvons pas démarrer mais nous relançons semaine après semaine les services concernés afin d'obtenir cette notification financière. Nous en sommes là pour l'instant.

Sur les travaux, l'objectif est bien que tout soit achevé, livré pour le printemps 2000 puisque nous sommes dans le cadre du projet CHORUS comme l'a rappelé Marcel FERREOL et que les derniers engagements de travaux doivent être faits pour le 31 décembre 1999. Il faudra ensuite, sans perdre de temps, mener les études et la réflexion pour, cette première tranche de travaux terminée, continuer avec la deuxième tranche qui financièrement est beaucoup moins importante mais qui, pour l'intérêt de ce musée, est essentielle afin qu'il y ait un parcours muséographique complet qui permette de donner à voir l'ensemble des collections qui doivent en définitive être exposées dans ce Musée. Ces études, nous devons les entreprendre très probablement fin 1998 - début 1999 pour ne pas perdre de temps en 2000 lorsque la première tranche de travaux sera réalisée.

**M. JACQUEMIN :** Je voulais vous poser une question sur le programme muséographique qui avait été arrêté par le Cabinet DELIS. A qui en est la propriété ? Le Cabinet a fait faillite, vous semblez nous proposer aujourd'hui une remise à plat totale ; vous relancez complètement une consultation faisant fi en quelque sorte des travaux réalisés par le Cabinet DELIS. Si mes souvenirs sont bons, on avait déjà eu à connaître un projet muséographique qui était d'ailleurs coûteux. Je voulais savoir quels sont les préjudices subis par la Ville à travers ce dépôt de bilan et pourquoi la Ville relance totalement la procédure alors qu'elle pourrait effectivement partir du travail déjà réalisé et ne pas financer deux fois de suite le même projet. Ou alors vous ne soutenez plus aujourd'hui le projet muséographique initial ?

**M. ROIGNOT :** Les travaux de DELIS sont sa propriété intellectuelle et donc la Ville n'en est pas propriétaire. C'est la raison pour laquelle nous sommes obligés de reconsulter, de relancer une phase d'études et d'avant-projet sommaire qui va nous conduire jusqu'à l'avant-projet définitif. DELIS a été payé pour la première phase de son travail, environ 640 000 F, sur un projet qui était estimé à l'époque à 1 450 000 F».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 13 novembre 1997*